



## F3-2023- Agir pour prévenir les faits de Harcèlement dans les organisations de travail.

### Argumentaire

Harcèlement moral, et agissements, propos à caractère sexiste, participent des facteurs de risques professionnels et sont inscrits au DUERP au rang RPS. Un focus particulier a été voulu par le législateur en ce qui concerne les comportements sexistes. Ainsi, un référent contre ces agissements, est désormais une obligation de l'employeur qui doit le désigner et lui donner les moyens d'agir. Dans les entreprises disposant d'un CSE, instance doit également charger un élu de cette nouvelle mission qui consiste à informer, orienter accompagner les salariés.

### Caractéristiques de la formation

Des apports conceptuels, méthodologiques, permettent aux professionnels, de s'intégrer dans une démarche en continue d'évolution, que ce soit en termes de connaissances, ou de savoir-faire.

#### Objectifs généraux

- Mieux appréhender les notions et les enjeux pour mettre en œuvre un plan d'action dans les organisations de travail.

#### Objectifs opérationnels

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire relatif aux faits de harcèlement.
- Appréhender le cadre des missions et les partenariats internes et externes.
- Adopter la posture adaptée comme acteur de la prévention en entreprise : DRH, Préventeur, CSE, service de prévention et de santé au travail.

#### Nature de la formation

- Adaptation et renforcement des compétences en management de la santé et prévention des risques professionnels.

#### Références réglementaires

- Code pénal : art.222-33-2
- Code du travail : L.1152-1 à L.1155-2/L.2314-1
- Loi 2018-771 du 5 septembre 2018

#### Public

Des assistants de service social exerçant auprès de salariés d'entreprises du secteur privé, ou de personnels des administrations.

#### Prérequis

Être acteur d'une démarche de prévention.

#### Méthodes pédagogiques

- Apports conceptuels et documentés du formateur.
- Elaboration d'une fiche "mission référent Harcèlement".
- Mise en situation d'entretiens.

### Programme de la formation

#### Séquence 1 : Introduction

- Les faits de harcèlement, un risque psychosocial ? Les enjeux pour les organisations de travail

#### Rappel réglementaire

- Cadre réglementaire en matière de prévention des risques professionnels et de prévention du harcèlement dans les organisations de travail.
- Les obligations dans l'entreprise
- Les droits des salariés et personnels

#### Séquence 2 : Focus sur

- Le harcèlement moral.
- Le harcèlement sexuel et agissements à caractère sexiste ou /et discriminatoires
- Les faits de harcèlement, un délit : échelles des sanctions
- Harcèlement moral et accident de travail?

#### Matérialiser les faits de harcèlement

- Questionnaires et supports d'entretien.
- Introduction à la problématisation.

#### Mise en situation

Analyse de cas

#### Séquence 3 : Le référent harcèlement, un nouvel acteur.

- Rôle en matière de harcèlement sexuel et agressions sexistes.
- Compétences, qualités, formation.
- Les conditions d'exercice de la mission.

#### Séquence 4 : Une démarche intégrée de prévention

- Sur les plans individuels et collectifs.
- Retour vers le CSE/la CSSCT et mises à jour du DUERP.
- Focus sur la constitution d'une cellule de traitement des situations.

### Modalités de la formation

#### Durée et déroulement

- La formation se déroule sur deux journées en présentiel - 14h en Intra ou en Inter.
- Groupe de 3 à 12 participants.
- Distanciel, nous consulter

### Accueil de participant en situation de handicap

Le commanditaire se doit d'informer LATITUDE en amont de la formation dans le cas d'adaptation de la formation à un personnel en situation de handicap, et ce afin que les mesures nécessaires soient prises par la formatrice.

### Evaluation

- Attestation de présence remise aux participants.
- Passation de questionnaire et « tour de table » réalisés en fin de formation.
- Une synthèse des évaluations est transmise au service formation dans le mois suivant la fin de la formation.
- Une évaluation à distance de la formation sera demandée aux participants..

### Qualité et compétences de la formatrice

- Sylvaine GREMONT Psychologue certifiée en psychopathologie du travail/ Conseillère du travail en ressources humaines

### Coûts pédagogiques

- En inter 975€ par participant, non assujettis à la TVA s'agissant de formation professionnelle.
- Repas à la charge des stagiaires.
- Formation assurée à partir de 3 inscrits.
- En intra, nous consulter.

D'autres modalités de formation sur la question du harcèlement sont possibles:

Une demie journée en intra avec un Serious game (en partenariat avec Work and play-27 VERNON) -Prix et modalités: nous consulter

Cette demie journée peut être complétée par les thématiques élargies sur le harcèlement et les comportements à caractère sexiste, le référent harcèlement: nous consulter

Pour toute information complémentaire, nous contacter par mail [contact@latitude4929n.com](mailto:contact@latitude4929n.com) ou par téléphone auprès de la référente pédagogique 06 87 36 05 58.